



Refus de prise en charge de frais de route par employeur

Par **magnummmm**, le **05/09/2013** à **15:22**

Bonjour,

Je sollicite votre bienveillante attention pour m'éclairer, en vue de trouver une issue à mon problème.

Je vis une situation inconfortable et particulière:

Je travaille dans une entreprise à Paris. En tant que prestataire j'interviens auprès du client basé en Seine Saint-Denis. J'habite à 130km de mon lieu de travail à Orléans. La raison de cette résidence est la fragilité de la santé de mon père atteint du V.H.C. Je sacrifie donc mon confort au profit du devoir de proximité que m'impose ce contexte.

Mon employeur refuse la prise en charge de l'abonnement SNCF (plus de 370€) ainsi que le remboursement des frais kilométriques lorsque je prends mon véhicule, invoquant la "convenance personnelle".

Or il me semble bien que mon lieu de résidence n'a rien d'un choix, encore moins d'une convenance personnelle.

Résider en région parisienne est un luxe que je ne peux me permettre.

Mes demandes de discussions avec mon employeur sont restées lettre morte, et n'aboutiront pas tant que ferai appel à leur compréhension. Puisqu'ils invoquent constamment la "politique de frais" de l'entreprise, (le remboursement du pass navigo à 100% représente peu au vu des 470€ mensuellement dépensés) comme si celle-ci pouvait se soustraire au cadre légal de notre pays!

J'ai besoin d'arguments juridiques qui puissent m'aider à obtenir une prise en charge partielle (à 50%) ou totale de mes frais de transport.

Merci par avance de votre aide.

Ben.

Par **janus2fr**, le **05/09/2013** à **15:31**

Bonjour,

Vous trouverez tous les renseignements sur ce problème à cette adresse :

<http://travail-emploi.gouv.fr/informations-pratiques,89/fiches-pratiques,91/remuneration,113/la-prise-en-charge-des-frais-de,9185.html>

Par **magnummmm**, le **10/09/2013** à **11:22**

merci pour votre retour!